

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1891

présenté par

M. Ramos, Mme Mette, M. Ott, M. Blanchet, M. Cubertafon, Mme Josso, M. Croizier,
Mme Ferrari, M. Fuchs et Mme Babault

ARTICLE 4 TER

Après le mot :

« chiffres »,

insérer le mot :

« départementaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à permettre que les chiffres sur laquelle la liste des métiers en tension est établie, soient des chiffres départementaux. Cela permettra que cette liste soit adaptée au plus près des territoires.